

CULTURE POST-COLONIALE 1961-2006

Traces et mémoires coloniales en France

**Pascal Blanchard,
Nicolas Bancel (ss.dir.)**
Editions Autrement, collection
Mémoires/Histoire n°126, 2005



Depuis quelques années, Pascal Blanchard, Nicolas Bancel et Sandrine Lemaire font face au retour de ce grand refoulé de la République : la « culture coloniale » que certains députés nostalgiques ont tenté l'année dernière de banaliser sous la forme d'une proposition de loi faisant l'apologie du « rôle positif » de la colonisation. Bien d'autres événements, ces dernières années, sont venus rappeler ce retour, masqué comme il se doit, du colonial qui rattrape la France post coloniale (l'appel des « indigènes de la République », l'embrassement des banlieues en 2005, le film « Indigènes », etc.). Accompagnant ces résurgences, le débat également fait rage, mobilisant les gardiens du temple idéologique voire

des institutions arc-boutés sur des discours de résistance ou, au contraire, de prophétie des horreurs que recèlerait cette boîte de pandore que l'on préfère garder scellée. Le déni cependant, comme l'on sait, ne se tapie pas uniquement dans le refus de dire, de voir ou de nommer mais plus pernicieusement dans un dire « froid », neutralisant l'objet sur lequel il se porte : en l'occurrence ici le « présent » post-colonial par rapport au « passé » de la culture coloniale. Il n'y aurait rien à voir entre les deux et la République serait ainsi sauvée dans sa générosité universelle. Le reste ? De la littérature sans doute (sur les tares des régimes politiques dans les pays anciennement colonisés et sur les handicaps psycho-socio-culturels des héritiers, devenus ici « issus de l'immigration »).

Mais la mémoire coloniale est un « processus, une reconstruction permanente » qui diffracte ses traces aussi bien au niveau des dispositifs publics qu'au niveau des acteurs qui en héritent et des différents champs de production de l'imaginaire sociale. On ne peut la « réduire à un simple incident de parcours dans le récit national ». Sa résurgence aujourd'hui, sous différentes formes, « oblige à faire la généalogie » de sa formation et à traquer ses masques dans la culture post-coloniale. C'est l'objet de la deuxième partie de ce livre : *Influences et continuités post-coloniales*. Plusieurs lieux de ces influences et de ces continuités sont scrutés par des auteurs divers : les domaines littéraire et artistique, les banlieues, l'action humanitaire, le tourisme ethnique, etc. Ambiguïtés ou silences, freins délibérés ou traces claires, toutes les figures du colonial qui font mémoire dans ces domaines sont ici invoquées et interrogées, dans une démarche que l'on pourrait dire analytique, résumée par cet incipit de l'article de S. Bouamama et P. Tévinian : « A cette question de savoir si l'on peut parler d'un racisme post-colonial, nous répondrons

Notes de lecture

par une autre question : comment peut-on ne pas en parler ? ». C'est bien cette invite à l'élaboration qui spécifie l'entreprise du livre et fait son intérêt salubre à l'heure des discours volontaristes pour lutter contre les discriminations et des politiques de l'« égalité des chances » : ébranler les rochers de résistance qui reproduisent des processus de stigmatisation profondément enracinés à l'encontre des catégories de populations héritières de l'expérience coloniale. Faute de quoi, l'objectif de l'égalité des chances risque de ne renvoyer qu'à une fatale inégalité des malchances. Il faut désormais « briser le miroir colonial de l'imaginaire » (D. Wolton) et ce livre y contribue excellemment.



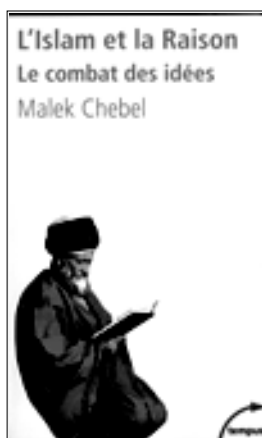
Abdellatif CHAOUITE

L'ISLAM ET LA RAISON

le combat des idées

Malek Chebel

Perrin, 2006



Cet essai émane d'une lecture de l'histoire musulmane, un retour -nécessaire- au patrimoine intellectuel des origines d'un Islam devenu déconsidéré, donnant l'image d'une religion pétrie de superstitions et d'anarchisme. Selon l'auteur, l'histoire des idées en Islam ressemble à un fil tendu entre deux abîmes, entre la foi et la raison. L'Islam est composé de deux camps. Le premier, celui des théologiens orthodoxes est décidé à tout faire pour préserver la situation favorable qu'il s'est octroyé depuis des siècles. Le second parti symbolisé ici par les philosophes, le libre penseur voire le militant politique cherche au contraire à explorer la relation qui pourrait exister entre foi et raison, curieux de mettre en perspective le processus qui a permis l'exigence de l'Islam. Pour ce parti, il est essentiel de trancher le nœud gardien qui lie la foi à la chose publique et celle-ci à la vénération d'un Dieu unique. Le thème de la Raison constitue un enjeu majeur de la modernité en Islam. De grandes fractures ont émaillé l'histoire politique de l'Islam, à commencer par la succession calamiteuse au prophète Mohammed. L'Islam n'a pas connu sa révolution des lumières, ses grandes figures intellectuelles ne pourraient à elles seules lutter ou tout au moins se positionner face à un Dieu unique, supérieur et transcendant sans se défaire de la suspicion qui pèse sur toute attitude iconoclaste.

L'auteur s'interroge, cependant, comment les sociétés musulmanes ont sombré dans un autisme après tant de lumières et d'enrichissement ? Il explique que « *pour tous les savants musulmans, l'Islam a commencé à décliner quand on a fait l'impasse sur les revendications rationnelles.* » En combattant tour à tour la pensée humaine dénonçant l'hérésie, ou la volonté des hommes à vouloir se retrouver parmi leurs semblables, même non musulmans, les théologiens ont asséché les canaux auxquels l'Islam éclairé venait se

Notes de lecture

ressourcer. Loin d'une laïcité superficielle qui ne serait pas probante, « *l'Islam doit désormais se mettre à l'école politique de la modernité. Il lui faut renouer avec l'excitation du succès, troquer son spleen intérieur et sa nostalgie au profit d'un plus grand réalisme, une telle prise de conscience aura un effet d'entraînement positif, elle anticipera la victoire, même si le combat des idées en Islam ne ressemble pas à un long fleuve tranquille* ». D'un style concis, simple et subtil, l'auteur engage des pistes, et laisse ainsi le champ ouvert à la réflexion. Ce livre a le mérite de soulever cette question à un moment où le débat sur l'islam est plus que jamais « en vogue ».

■
Mariam HAMIM

ETRANGERS A LA CARTE

L'administration de l'immigration en France (1945-1975)

Alexis Spire
Grasset, 2005



Le titre, « *l'étranger à la carte* » résume assez bien le rapport qu'entretenait (qu'entretient toujours) l'administration française avec les étrangers qui sont accueillis sélectivement (à la carte) selon les besoins de l'économie, et encartés (répertoriés) selon le bon vouloir des services tatillons des administrations concernées.

L'immigré se trouve au carrefour de trois logiques (logiques de la police, de la main-d'œuvre, de la population) qui, chacune selon ses règles et ses rythmes, façonnent le destin de l'immigré à l'ombre et aux marges du droit sans cesse changeant en cette matière, sachant que le flou du cadre juridique laisse place à l'indétermination, donc au pouvoir discrétionnaire des préfetures. Dès lors, la gestion de dossiers des étrangers devient une culture administrative partagée par une « magistrature bureaucratique » avec ses codes, ses réflexes, et bien entendu son pouvoir. Aujourd'hui, il semble que ce pouvoir est rogné par la médiatisation de la question de l'immigration, « le rapport entre l'Etat et l'immigration se déroulent désormais sous le regard d'autres acteurs et sous l'influence d'autres institutions : les associations, les juridictions administratives et plus récemment les acteurs au niveau communautaire ». Toutefois, les rapports quotidiens entre l'administration et les étrangers gardent encore le caractère du *huis-clos* hors du droit et du regard tiers.

■
Achour OUAMARA

LA MÉMOIRE ENCHAÎNÉE

Questions sur l'esclavage

Françoise Vergès

Albin Michel, 2006



Au cœur de cet ouvrage : l'esclavage et la traite négrière. Le contexte: le débat public ouvert sur les traces identitaires et politiques laissées par l'esclavage et la colonisation. Françoise Vergès contextualise ainsi sa réflexion : "depuis 2004, la traite négrière, l'esclavage, et les différentes étapes de leur abolition sont devenus des sujets de société". Une dette du "silence" et du "retard" qui fait re-surgir et s'endurcir un débat-combat d'identités. Françoise Vergès évalue et contextualise l'ampleur de ce débat social, "*l'enjeu aujourd'hui, c'est de faire entendre ce qui n'a pas été entendu: l'esclavage a produit une idéologie raciste, et cette idéologie continue à agir dans le présent*", la question de l'esclavage s'est imposée comme question sociale et culturelle (...) "*la société française est confrontée à un retour du refoulé*".

F. Vergès développe, avec une énonciation personnelle, ses choix argumentaires. Une démarche de chercheur centrée sur une thématique de l'esclavage et de la traite. Cette analyse est élargie aux nombreuses périphéries de cette thématique. Il s'agit là de l'affirmation d'un narrateur-chercheur, assumée à la première personne. Ethiquement, elle se donne une mission générationnelle : "*je voudrais apporter des arguments à ces enfants, à tous ceux qui subissent les moqueries et le mépris d'une certaine élite française envers leur histoire et leurs mémoires.*" Sa position est donc définie : dans une quête d'apaisement du débat actuel, en analysant ses enjeux: "*nous payons le silence et le retard qui ont permis aux discours du complot de s'engouffrer*". Cette pluralité des supports d'expression fait écho à la pluralité des disciplines concernées par ce débat. A partir d'une documentation dense, F. Vergès envisage d'aborder l'esclavage et la traite selon diverses strates: strates historiques, mémorielles, identitaires, sociales, juridiques, linguistiques, philosophiques, etc. En définitive, toutes ces disciplines questionnent un seul et même enjeu: quel statut républicain pour l'Outre mer? Ce débat est porté par tant de revendications-réhabilitations et par tant d'interventions. Une "crise" questionnée par l'auteur: "*crise de quoi? de la République? de la démocratie? de l'autorité? de l'intégration? crise économique et sociale?*". L'auteur ne se contente pas seulement d'avertir quant à l'impossibilité d'homogénéisation des mémoires, elle émet également des propositions républicaines comme l'ouverture au dialogue, la promotion des cultures d'Outre mer et la dédicace d'un monument national commémoratif... F. Vergès consacre ainsi un ouvrage dense aux problématiques et périphéries de l'esclavage et de la traite. Cette transversalité analytique permet d'évaluer la complexité du débat.

M.H.

MEMOIRES D'EMPIRE

La controverse autour du "fait colonial"

Romain Bertrand

Editions du Croquant, 2006
www.editionsducroquant.org



La loi du 25 février 2005 qui met en avant le rôle positif de la colonisation fut un événement discursif à l'origine des controverses sur le bilan de la colonisation.

L'auteur analyse ici les conditions de production et de dicibilité des discours qui mettent en avant les méfaits ou bienfaits de la colonisation. L'élargissement du domaine du 'dicible' politique quant à la positivité de la colonisation tient à plusieurs facteurs. Il n'est pas uniquement imputable à l'activisme des réseaux nostalgiques de la colonisation, il est aussi bien le fruit d'un petit groupe de députés de droite en mal de reconnaissance au sein de leur parti, que du relais parlementaire de certains députés qui usent du courtage auprès des associations de harkis et de rapatriés.

Cette levée de tabous est rendue possible par la disparition graduelle de la mémoire anti-OAS (Gaulistes historiques notamment) et la mutation rapide des dynamiques factionnelles internes au PS et au RPR dans les années 90. L'on ne s'étonne donc pas des déclarations tous azimuts, dignes des gazettes coloniales du XIXème siècle, sur le rôle *civilisateur*

de la colonisation, et du mythe du colon pionnier aux mains nus défrichant une terre ingrate et apportant le savoir et la modernité à un peuple inculte et sauvage. La demande de mémoire suscite aussi d'autres intérêts. Sa prise en charge administrative « secrète en effet autour d'elle un *espace d'intéressement*. Dès lors que se trouve délimité un nouveau domaine de ressources, les fonctionnaires et les experts sollicités pour le gérer trouvent un intérêt professionnel objectif à accréditer la validité du discours de mémoire qui le fonde [...] Le projet de mémoire devient ainsi source de profit, matériel autant que symbolique ». Ce retour au colon a généré un débat sur la concurrence entre les mémoires politiques du 'fait colonial' qui décante sur l'immigration. D'où la querelle sur la pédagogie de l'intégration républicaine qui, pour certains, a échoué pour avoir passé sous silence les origines coloniales de l'immigration. Les enfants issus de l'immigration sont vite devenus, à la faveur de la crise de banlieue d'octobre 2005 les « enfants issus de la colonisation ».

Y a-t-il continuités historiques entre pratiques coloniales et gestion de l'immigration aujourd'hui ? « Assigner à la matrice coloniale l'origine de l'ensemble des discriminations administratives et policières qui s'exercent dans les quartiers populaires, c'est finalement, soutient l'auteur, se dispenser à bon compte de penser, dans le renouvellement permanent de leur fonctionnalité sociale, les *fabriques contemporaines des racismes ordinaires* ».

Les jeunes impliqués dans les émeutes d'octobre 2005 ne mobilisent en rien la référence au passé colonial, ils dénoncent les discriminations dont ils sont l'objet. L'idée du 'colonial' derrière le 'social' s'inscrit dans la frénésie des demandes de mémoire, tant et si bien qu'on demande repentance et réparations là où il faut combattre les discriminations.

■
Achour OUMARA

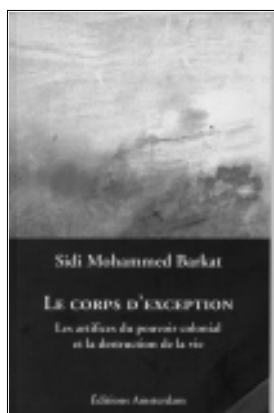
Notes de lecture

LE CORPS D'EXCEPTION

*Les artifices du pouvoir colonial et
la destruction de la vie*

Sidi Mohammed Barkat

Editions Amsterdam, 2005



Le système colonial en Algérie, dès ses débuts, se devait de s'assurer de sa « justesse » et de sa « justice » pour donner foi et quitus à sa conquête par la force militaire. Ainsi, le droit colonial a véhiculé sans discontinuité, depuis au moins le sénatus-consulte du 14 juillet 1865, des textes instituant que le « droit musulman et les coutumes » (du colonisé) est au fondement de ses incapacités de tous ordres, un obstacle majeur à toute émancipation, et, partant, à la jouissance du droit d'être citoyen qu'exigent les principes d'égalité dont se prévalait la France. Ce corps indigène, comment l'accueillir alors qu'il est déjà là ?

Il fallait d'abord produire de l'exception, instituer le colonisé en tant qu'indigène, non conforme, dans son essence, à la morale et à la raison du colonisateur, pour rendre la violence légitime et nécessaire. Mais cette inaptitude devait se penser groupale et héréditaire. C'est le groupe indigène tout entier, promu en masse de corps indifférencié, qui en est affecté. Le colonisé est un membre d'une filiation close sur elle-même, incapable de s'ouvrir humainement aux autres. Empêcher la transmission de ce

patrimoine indigène qu'il ne vienne corrompre la nation authentique qu'est la morale et la raison colonisatrice, nécessite de tracer des lignes de démarcation entre le corps souverain et le corps indigène. Ces frontières demandent une protection juridique, administrative et policière. « l'image des corps indigènes soumis au régime d'exception - c'est-à-dire l'image du *corps d'exception* - relève d'abord et avant tout du dispositif politique colonial avant d'avoir un quelconque rapport avec l'existence même des colonisés »

Indigène de la citoyenneté, ce corps est inclus en tant qu'exclu, non compté, qui ne compte pas. Il symbolise la division inégalitaire de la société. C'est l'enfermement d'un corps dans un régime d'exception qui « rend concevable l'idée selon laquelle, contre ce corps, le passage à l'acte est possible et même dans certaines circonstances licites, [...] susceptible de devenir *homo sacer* : celui que l'on peut mettre à mort sans les formes ».

L'indigène est placé ainsi dans l'alternative de la soumission ou de l'insurrection. L'accès à un nom (la sortie de l'anonymat indigène) ne pouvait se faire qu'en rompant les règles de représentation indigène, qu'en s'excluant de fait de la nation les excluant. On comprend mieux les manifestations du 17 octobre 1961 à Paris, où les Algériens étaient parés de leurs plus beaux habits, exposaient leurs corps dégagés de la « vérité » coloniale. Ce qui explique le déclenchement de la terreur d'Etat sur ces corps devenus langage de la liberté s'arrachant aux règles de l'ordre colonial et s'émancipant de l'exception qui les instituent. Il faut en tirer leçon, car l'image de l'indigène persiste encore dans « une société prétendument réfractaire aux idéologies de la ségrégation ». Le respect de la personne humaine est consubstantiel au principe d'égalité. Et quand ce principe est corrompu, les digues que constituent les règles communes se brisent.

La crise des banlieues ne tient-elle pas de ce phénomène ?

■
A.O.